

Sir JOHN A. MACDONALD: Je propose, de l'assentiment de la Chambre, que le rapport, en tant qu'il a trait aux comités spéciaux permanents sur les ordres permanents, soit adopté.

La motion est adoptée.

Sir JOHN A. MACDONALD: Je propose que la Chambre s'ajourne.

La motion est adoptée et la Chambre s'ajourne à 3.20 p.m.

CHAMBRE DES COMMUNES.

MERCREDI, 3 mars 1886.

L'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

PRIÈRE:

COMITÉS PERMANENTS.

Sir JOHN A. MACDONALD: Je propose:

Que le rapport d'un comité spécial chargé de préparer et rapporter des listes des membres devant composer les comités permanents de cette Chambre, en tant qu'il se rapporte aux comités suivants, savoir:—privileges et élections; lois expirantes; chemins de fer, canaux et télégraphes; bills privés; impressions; comptes publics; banques et commerce; et immigration et colonisation—soit adopté.

M. COURSOL: Je n'ai pas vu les noms des différents comités. Ces noms seront-ils soumis à la Chambre?

M. L'ORATEUR: Ils sont dans les procès-verbaux d'hier.

M. COURSOL: Alors, je demande qu'il me soit permis de proposer en amendement, appuyé par M. Gigault, que les mots suivants soient ajoutés à la motion:

Et que M. Desjardins soit ajouté aux comités suivants, savoir: Privileges et élections; chemins de fer, canaux et télégraphes; impressions; et banques et commerce;—Que M. Amyot soit ajouté aux comités suivants, savoir:—privileges et élections; chemins de fer, canaux et télégraphes; et bills privés;—et que M. Bergeron soit ajouté aux comités suivants, savoir:—chemins de fer, canaux et télégraphes; ordres permanents; et comptes publics.

Sir HECTOR LANGEVIN: Je ne m'oppose pas à la motion de l'honorable député, pourvu que d'autres noms soient ajoutés aux différents comités qu'il a mentionnés. L'honorable député propose d'ajouter les noms de M. Desjardins et M. Amyot au comité des privileges et élections; je suggérerai deux autres noms à ajouter à ce comité. L'honorable député propose que MM. Desjardins, Amyot et Bergeron soient ajoutés au comité des chemins de fer; je suggérerai que l'on ajoute trois autres noms. Puis l'honorable député propose d'ajouter un nom dans chacun des comités suivants: Comité des bills privés, comité des banques et comité des comptes publics. Je proposerai qu'on en ajoute un autre à chacun de ces comités. L'honorable député propose aussi que l'on ajoute M. Desjardins au comité des impressions. Si je comprends bien, il y a déjà un membre de trop dans ce comité. Le nom de M. Foster a été laissé là par erreur et devrait être rayé; ainsi l'honorable député consentirait peut-être à laisser de côté cette partie de sa motion pour être considérée plus tard afin d'éviter des complications, car il sait que le comité des impressions est un comité collectif, ayant un nombre déterminé de membres fournis, par moitié, par chacune des deux Chambres.

M. MACKENZIE: Le nombre n'est pas limité; le Sénat peut ajouter un membre de son côté.

Sir HECTOR LANGEVIN: Sans doute.

M. COURSOL: Je crois que M. Desjardins faisait partie du comité l'année dernière, et je crois aussi qu'il était un membre très utile.

Sir JOHN A. MACDONALD

Sir HECTOR LANGEVIN: La Chambre me permettra peut-être d'écrire mon amendement.

M. BLAKE: Si l'honorable ministre est disposé à écrire son amendement, je ferai remarquer qu'il a été commis dans le cours des délibérations en comité, une erreur dont je me tiens moi-même responsable. J'avais supposé que le nom de mon ami de Lévis (Dr Guay) serait placé dans quelques-uns des comités permanents, pendant la dernière session, mais l'élection de Lévis a eu lieu si tard qu'il nous a été impossible d'agir dans ce sens. Comme cela arrive quelques fois, lorsqu'une vacance est remplie un peu tard, on ne juge pas qu'il vaille la peine de faire des changements; dans cette circonstance il n'a été fait aucune suggestion pour ajouter le nom de M. Guay. Il est d'usage que chaque membre fasse partie d'un comité à moins de circonstances exceptionnelles; et par conséquent, je suppose qu'il n'y aura aucune objection à ce que M. Guay fasse partie des comités où était son prédécesseur: comité de banques et commerce, et de l'immigration et de colonisation.

Sir JOHN A. MACDONALD: Certainement. L'année dernière le comité des impressions comptait quinze membres, et je n'ai aucun doute que le Sénat ait nommé un comité de quinze membres. M. Foster, qui était dans ce comité l'année dernière, a été remplacé par un autre, mais, comme le dit honorable député de York-Est (M. Mackenzie), nous pouvons augmenter le nombre des membres et demander au Sénat d'agir de même; de sorte que nous pourrions laisser M. Foster et de votre côté vous pourrez ajouter M. Desjardins, ce qui fera dix-sept.

Sir HECTOR LANGEVIN: Je propose comme sous-amendement:

Que les membres suivants soient aussi ajoutés aux comités qui suivent:—sir Adolphe Caron et sir Hector Langevin au comité des privileges et élections; MM. Bourbeau, Shakespeare et Hesson au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes; M. Bain (Soulanges), au comité des bills privés; M. Tassé au comité des comptes publics; M. Burns au comité des banques et commerce; et M. Guay au comité des banques et du commerce, et à celui d'immigration et de colonisation.

L'amendement, tel que modifié, est alors adopté, et la motion principale, telle que modifiée, est aussi adoptée.

IMPRESSIONS DU PARLEMENT.

Sir JOHN A. MACDONALD: Je propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat demandant que leurs Honneurs s'unissent à cette Chambre pour former un comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du parlement, et que les membres du comité spécial permanent des impressions, savoir: MM. Allison, Baker (Missisquoi), Bergin, Blondeau, Bourassa, Bowell, Charlton, Desjardins, Foster, Innes, Landry (Montmagny), Somerville (Brant), Tassé, Taylor, Trow, Vanasse et White (Cardwell), agissent au nom de cette Chambre comme membres du dit comité mixte des Impressions du parlement.

La motion est adoptée.

PRÉSENTATION DE RAPPORT

Rapport annuel du département des affaires des sauvages—(Sir John A. Macdonald).

PREMIÈRE LECTURE.

Bill (n° 5) pour étendre la juridiction de la cour maritime de l'Ontario.—(M. Allen.)

COUR DE COMMISSAIRES DES CHEMINS DE FER.

M. McCARTHY: Je présente un bill (n° 6) à l'effet de constituer une Cour de commissaires des chemins de fer et d'amender l'Acte refondu des chemins de fer, de 1879.

En présentant ce bill, je dois dire, M. l'Orateur, que c'est le même que j'ai eu l'honneur de présenter pendant la dernière session, et en pratique, le même projet qui fut présenté à une session antérieure, la pour la deuxième fois et référé